

Publication N°

8

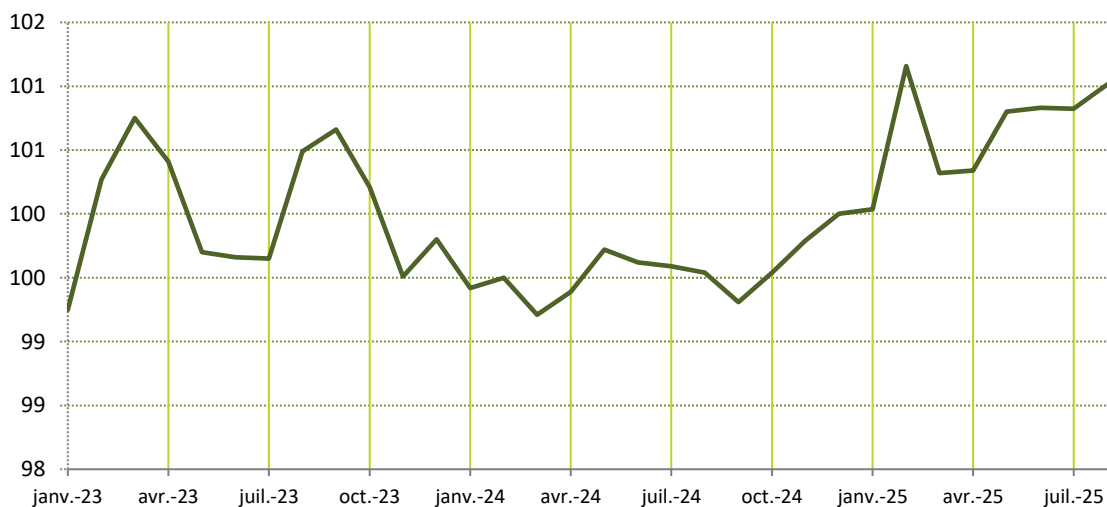
Août 2025

Variation mensuelle : + 0,2 %

En août 2025, l'index guadeloupéen général du bâtiment et des travaux publics (BTPGP00) continu de montrer des signes de stabilité par rapport au mois de juillet 2025 cependant une légère augmentation est à signaler concernant notamment les matériaux de construction.

ÉVOLUTION DE L'INDEX GUADELOUPEEN GÉNÉRAL DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Base 100 Déc. 2024



Retrouvez toutes nos publications sur <https://www.cerc-guadeloupe.fr/>

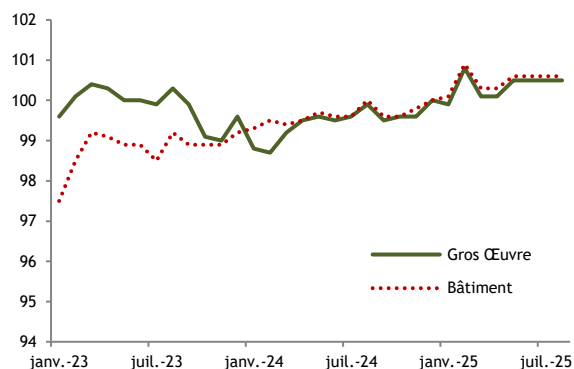
Cellule économique régionale de la Construction de Guadeloupe
117 Impasse Emile DESSOUT - 97122 Baie-Mahault
Tél : 05 90 32 12 09 - Courriel : contact@cerc-guadeloupe.fr

Source : Cellule Economique Régionale de la Construction de Guadeloupe

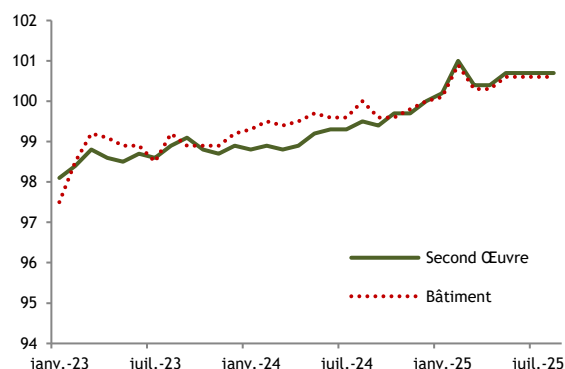
Evolution des index locaux de premier et second niveau - Base 100 Déc. 2024

Index du Bâtiment

Index général du Gros œuvre

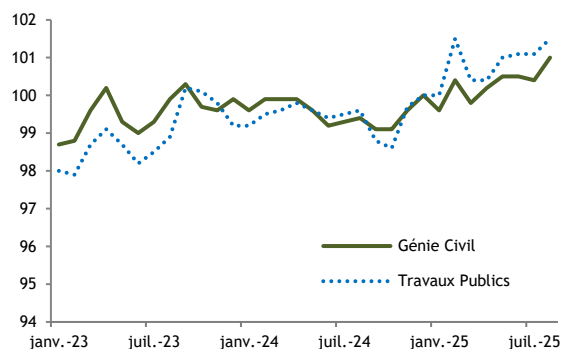


Index général du Second œuvre

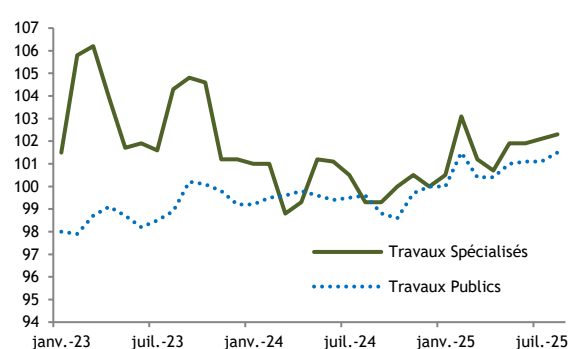


Index des Travaux Publics

Index général du Génie civil



Index général des Travaux Spécialisés

Estimation des contributions des grands postes de charges aux évolutions des index locaux généraux
Période Août 2025

		Bâtiment				Travaux Publics		
Code	Variété	BTP	Général	Gros Œuvre	Second Œuvre	Général	Génie Civil	Travaux Spécialisés
0	Variation globale	0,19	0,01	0,01	-	0,40	0,57	0,15
01	Salaires et charges	-	-	-	-	-	-	-
02	Energie	-	-	-	-	-	-	-
03	Transports	-	-	-	-	-	-	-
04	Matériel	-0,02	-0,04	-0,03	-0,05	0,03	0,06	-0,03
05	Matériaux de construction	0,21	0,06	0,07	0,05	0,37	0,51	0,18
06	Frais Divers	-	-	-	-	-	-	-

Information méthodologique

La contribution aux évolutions se définit comme une mesure de la variation en point d'index en pondérant les variations des grands postes de charges. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'index puisqu'un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'index.

Source : Cellule Economique Régionale de la Construction de Guadeloupe

Index locaux du Bâtiment et des Travaux Publics : base 100 - Déc. 2024

Code	Niv.	Libellé	Abrégé		Index		Variations (%)	
			Anc.	Nouv.	août-25	Sur 1 mois	Depuis Déc.	Sur 12 mois
0	0	Index général du Bâtiment et des Travaux Publics	BTP00	BTGP00	101,00	0,2	1,0	1,5
1	1	Index général du Bâtiment	BT01	BTGP01	100,60	-	0,6	0,6
11	2	Index général du Gros œuvre	BT01A	BTGP01A	100,50	-	0,5	0,6
1101	3	Gros œuvre, béton armé sur île principale	BT06	BTGP06	100,20	-0,1	0,2	0,3
1103	3	Ossatures et charpentes métalliques	BT07	BTGP07	100,10	-0,1	0,1	3,5
1104	3	Ossatures et charpentes en bois	BT16B	BTGP16B	100,40	-0,8	0,4	0,4
1105	3	Couvertures métalliques	BT34	BTGP34	100,80	-0,1	0,8	1,4
1114	3	Installations photovoltaïques en toiture sans Stockage	BT05	BTGP05	99,50	-	-0,5	-
1117	3	Étanchéité sans distinction du procédé	BT53	BTGP53	101,20	0,5	1,2	0,2
1118	3	Désamiantage	BT05	BTGP05	100,80	-	0,8	0,8
1119	3	Construction de maisons individuelles	BT01C	BTGP01C	101,40	0,1	1,4	-
12	2	Index général du Second œuvre	BT01B	BTGP01B	100,70	-	0,7	1,2
1201	3	Revêtements de sols ou de murs en céramiques	BT09	BTGP09	102,40	0,5	2,4	2,1
1204	3	Revêtements de sols souples	BT11	BTGP11	101,00	0,1	1,0	1,1
1206	3	Menuiseries intérieures et extérieures en bois	BT44	BTGP44	100,20	-0,5	0,2	1,1
1207	3	Menuiseries intérieures et extérieures en aluminium	BT43	BTGP43	100,70	-	0,7	2,5
1208	3	Menuiseries intérieures et extérieures en acier	BT42	BTGP42	99,70	0,3	-0,3	-0,8
1210	3	Plâtres et préfabriqués en plâtre	BT08	BTGP08	102,80	0,9	2,8	2,7
1211	3	Plomberie pour installation sanitaire	BT38A	BTGP38A	100,70	-0,3	0,7	1,2
1212	3	Plomberie pour installation solaire	BT38B	BTGP38B	100,10	-0,1	0,1	-
1213	3	Installation de climatisations individuelles	BT39A	BTGP39A	100,50	0,1	0,5	1,1
1218	3	Installations électriques de courant fort	BT47A	BTGP47A	102,30	0,3	2,3	-
1219	3	Installations électriques de courant faible	BT47B	BTGP47B	101,10	-	1,1	1,7
1220	3	Peintures et lasures	BT46	BTGP46	99,40	-0,7	-0,6	0,1
1224	3	Climatisation collective	BT39B	BTGP39B	100,80	0,1	0,8	-
2	1	Index général des Travaux Publics	TP01	TPGP01	101,50	0,4	1,5	1,9
21	2	Index général du Génie civil	TP01A	TPGP01A	101,00	0,6	1,0	1,6
2101	3	Ouvrages d'art sans précision de la nature des matériaux utilisés	TP02	TPGP02	100,30	0,4	0,3	1,3
2107	3	Fondations spéciales terrestres métalliques	TP04A	TPGP04A	100,30	0,3	0,3	0,1
2108	3	Fondations spéciales maritimes en béton	TP04B	TPGP04B	100,50	-	0,5	-1,2
2110	3	Dragages maritimes	TP06	TPGP06	101,00	-0,7	1,0	1,1
2113	3	Travaux d'enrobés avec fourniture de bitume et de granulats sur île	TP09	TPGP09	101,60	0,2	1,6	1,5
2115	3	Réseaux d'assainissement sans précision de la nature des tuyaux utilisés	TP10A	TPGP10A	102,60	2,1	2,6	1,9
2120	3	Stations de pompage et de traitement	TP10B	TPGP10B	100,70	-0,4	0,7	-
2125	3	Travaux de câblage télécom souterrains	TP12A	TPGP12A	102,50	0,1	2,5	2,6
2126	3	Réseaux de communication en fibre optique	TP12C	TPGP12C	97,50	0,2	-2,5	-1,1
2128	3	Travaux d'installation de l'éclairage public	TP12B	TPGP12B	101,00	0,2	1,0	-
2130	3	Voirie, réseaux divers	TP08	TPGP08	101,80	-	1,8	1,1
22	2	Index général des Travaux Spécialisés	TP01B	TPGP01B	102,30	0,1	2,3	3,0
2201	3	Travaux de terrassement	TP03	TPGP03	103,70	0,1	3,7	3,4
2202	3	Travaux d'enrochement	TP14	TPGP14	101,20	-	1,2	1,5
2207	3	Protections de talus - Aménagements par gunitage	TP15A	TPGP15A	100,90	0,1	0,9	-
2208	3	Protections de talus - Aménagements par grillage de protection	TP15B	TPGP15B	100,90	0,2	0,9	-0,9
2211	3	Entretien des espaces verts et des bords de voirie	TP16	TPGP16	101,80	-	1,8	2,3
2212	3	Terrains de sports et équipements sportifs	TP17	TPGP17	103,90	0,1	3,9	-
2213	3	Signalisation	TP18	TPGP18	103,20	1,4	3,2	9,3

Source : Cellule Economique Régionale de la Construction de Guadeloupe

Estimation des contributions des grands postes de charges à la variation des index locaux du Bâtiment et des Travaux publics

Groupe	Anc. Abrégé	Libellé	Var mens.	Sal. & char.	Matériaux	Matériel	Transp.	Ener.	Fr. Div.
GO	BT06	BTGP06 - Gros œuvre, béton armé sur île principale	-0,1	-	-	-0,1	-	-	-
	BT07	BTGP07 - Ossatures et charpentes métalliques	-0,1	-	-	-0,1	-	-	-
	BT16B	BTGP16B - Ossatures et charpentes en bois	-0,8	-	-0,7	-0,1	-	-	-
	BT34	BTGP34 - Couvertures métalliques	-0,1	-	-	-	-	-	-
	BT05	BTGP05 - Installations photovoltaïques en toiture sans Stockage	-	-	-	-	-	-	-
	BT53	BTGP53 - Etanchéité sans distinction du procédé	0,5	-	0,5	-	-	-	-
	BT05	BTGP05 - Désamiantage	-	-	-	-	-	-	-
	BT01C	BTGP01C - Construction de maisons individuelles	0,1	-	0,2	-	-	-	-
SO	BT09	BTGP09 - Revêtements de sols ou de murs en céramiques	0,5	-	0,5	-	-	-	-
	BT11	BTGP11 - Revêtements de sols souples	0,1	-	0,1	-	-	-	-
	BT44	BTGP44 - Menuiseries intérieures et extérieures en bois	-0,5	-	-0,4	-0,2	-	-	-
	BT43	BTGP43 - Menuiseries intérieures et extérieures en aluminium	-	-	0,1	-	-	-	-
	BT42	BTGP42 - Menuiseries intérieures et extérieures en acier	0,3	-	0,3	-	-	-	-
	BT08	BTGP08 - Plâtres et préfabriqués en plâtre	0,9	-	0,8	0,1	-	-	-
	BT38A	BTGP38A - Plomberie pour installation sanitaire	-0,3	-	-0,3	-0,1	-	-	-
	BT38B	BTGP38B - Plomberie pour installation solaire	-0,1	-	-0,1	-	-	-	-
	BT39A	BTGP39A - Installation de climatisations individuelles	0,1	-	0,1	-	-	-	-
	BT47A	BTGP47A - Installations électriques de courant fort	0,3	-	0,3	-	-	-	-
GC	BT47B	BTGP47B - Installations électriques de courant faible	-	-	0,1	-0,1	-	-	-
	BT46	BTGP46 - Peintures et lasures	-0,7	-	-0,6	-0,2	-	-	-
	BT39B	BTGP39B - Climatisation collective	0,1	-	0,1	-	-	-	-
	TP02	TPGP02 - Ouvrages d'art sans précision de la nature des matériaux utilisés	0,4	-	0,4	0,1	-	-	-
	TP04A	TPGP04A - Fondations spéciales terrestres métalliques	0,3	-	0,3	-	-	-	-
	TP04B	TPGP04B - Fondations spéciales maritimes en béton	-	-	0,1	-0,1	-	-	-
	TP06	TPGP06 - Dragages maritimes	-	-	0,1	-0,1	-	-	-
	TP09	TPGP06 - Dragages maritimes	-0,7	-	-0,6	-0,2	-	-	-
	TP10A	TPGP09 - Travaux d'enrobés avec fourniture de bitume et de granulats sur	0,2	-	0,2	-	-	-	-
	TP10B	TPGP10A - Réseaux d'assainissement sans précision de la nature des tuyau	2,1	-	1,7	0,4	-	-	-
	TP12A	TPGP10B - Stations de pompage et de traitement	-0,4	-	-0,4	-	-	-	-
	TP12C	TPGP12A - Travaux de câblage télécom souterrains	0,1	-	0,2	-	-	-	-
	TP12B	TPGP12C - Réseaux de communication en fibre optique	0,2	-	0,2	-	-	-	-
	TP08	TPGP12B - Travaux d'installation de l'éclairage publique	0,2	-	0,2	-	-	-	-
	TP03	TPGP08 - Voirie, réseaux divers	-	-	0,1	-0,1	-	-	-
	TP14	TPGP03 - Travaux de terrassement	0,1	-	0,1	-0,1	-	-	-
	TP15A	TPGP14 - Travaux d'enrochement	-	-	0,1	-0,1	-	-	-
	TP15B	TPGP15A - Protections de talus - Aménagements par gunitage	0,1	-	0,1	-	-	-	-
TS	TP16	TPGP15B - Protections de talus - Aménagements par grillage de protection	0,2	-	0,2	-	-	-	-
	TP17	TPGP17 - Terrains de sports et équipements sportifs	0,1	-	0,1	-	-	-	-
	TP18	TPGP18 - Signalisation	1,4	-	1,3	0,1	-	-	-

Evolution des index locaux des produits et services : Base 100 - Déc. 2024

Code	Niv.	Libellé	août-25	Variations (%)		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0	0	Produits et services du bâtiment et des travaux publics	101,00	0,2	1,0	
01	1	Salaires et charges	100,00	-	-	
0102	2	Salaires	100,00	-	-	
010201	3	Salaires du secteur construction	100,00	-	-	
01020104	4	Salaires du secteur construction sans distinction	100,00	-	-	
0103	2	Charges sociales	100,00	-	-	
010301	3	Charges sociales du secteur construction	100,00	-	-	
01030104	4	Charges sociales du secteur construction sans distinction	100,00	-	-	
02	1	Energie	105,70	-	5,7	
0201	2	Energie électrique	100,00	-	-	
020101	3	Energie électrique	100,00	-	-	
02010101	4	Electricité	100,00	-	-	
0202	2	Eau	100,00	-	-	
020201	3	Eau	100,00	-	-	
02020101	4	Eau	100,00	-	-	
0203	2	Energies fossiles	106,50	-	6,5	
020301	3	Carburants	106,50	-	6,5	
02030101	4	Essence sans plomb	104,50	-	4,6	
02030102	4	Gasoil au détail	106,60	-	6,6	
03	1	Transports	105,50	-	5,5	
0301	2	Déplacements des biens et des personnes	110,40	-	10,4	
030101	3	Transport terrestre	110,80	-	10,8	
03010101	4	Transport routier	110,80	-	10,8	
030102	3	Transport maritime	104,40	-	4,5	
03010202	4	Transport maritime de proximité	104,40	-	4,5	
0302	2	Services de location de moyens de transport	100,00	-	-	
030201	3	Location de gros engins terrestres	100,00	-	-	
03020106	4	Location de grues mobiles	100,00	-	-	
03020107	4	Location de pelles	100,00	-	-	
030202	3	Location de véhicules de transport terrestre	100,00	-	-	
03020201	4	Location de camions	100,00	-	-	
03020205	4	Location de remorques	100,00	-	-	
03020207	4	Location de camions grues	100,00	-	-	
0303	2	Services d'entretien des véhicules	100,00	-	-	
030301	3	Changement et réparation de pneumatiques	100,00	-	-	
03030103	4	Pneus de camion	100,00	-	-	
030302	3	Services de réparations et d'entretien autres que pneumatiques	100,00	-	-	
03030208	4	Révisions	100,00	-	-	
0304	2	Assurances liées aux véhicules	100,00	-	-	
030402	3	Assurances gros véhicules				
03040201	4	Assurances camion				
030403	3	Assurances véhicules sans distinction	100,00	-	-	

Evolution des index locaux des produits et services : Base 100 - Déc. 2024

Code	Niv.	Libellé	août-25	Variations (%)		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0	0	Produits et services du bâtiment et des travaux publics	101,00	0,2	1,0	
03040301	4	Assurances véhicules sans distinction	100,00	-	-	
04	1	Matériel	100,40	0,1	0,4	
0401	2	Equipements de chantier	100,90	-0,1	0,9	
040101	3	Produits textiles sans haute visibilité	101,60	0,1	1,6	
04010101	4	Bleu de travail	100,00	-	-	
04010104	4	Chaussures	103,50	0,2	3,5	
040104	3	Équipement de protection individuelle (EPI) soumis à vérification	99,40	-0,7	-0,6	
04010401	4	Harnais de sécurité	99,40	-0,7	-0,6	
040105	3	Équipement de protection collectif (EPC)	100,00	-	-	
04010501	4	Équipement de protection collectif (EPC)	100,00	-	-	
0402	2	Outillage	100,50	0,3	0,5	
040201	3	Gros outillage	100,50	-	0,6	
04020101	4	Gros outillage électrique	100,00	-	-	
04020102	4	Gros outillage non électrique	100,90	-0,1	0,9	
04020103	4	Gros outillage, électrique ou non sans distinction				
040202	3	Petit outillage	100,50	1,0	0,5	
04020201	4	Petit outillage électrique	101,60	-	1,6	
04020203	4	Petit outillage, électrique ou non sans distinction	100,20	1,3	0,2	
0403	2	Location de matériel et d'équipement	100,00	-	-	
040301	3	Location de gros matériel	100,00	-	-	
04030102	4	Location de gros matériel non électrique	100,00	-	-	
04030103	4	Location d'engin terrestre	100,00	-	-	
04030105	4	location de nacelle ciseaux	100,00	-	-	
04030106	4	Location de gros matériel, électrique ou non sans distinction	100,00	-	-	
04030107	4	Location de Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes (PEMP)	100,00	-	-	
040302	3	Location de petit matériel	100,00	-	-	
04030202	4	Location de petit matériel non électrique				
04030203	4	Location de petit matériel, électrique ou non sans distinction	100,00	-	-	
040303	3	Location de baraquement de chantier	100,00	-	-	
04030301	4	Location de baraquement de chantier	100,00	-	-	
05	1	Matériaux de construction	100,80	0,5	0,8	
0501	2	Matériaux minéraux	102,90	-	2,9	
050101	3	Roches	100,00	-	-	
05010105	4	Roche TUF	100,00	-	-	
050103	3	Agrégats	101,90	-	1,9	
05010302	4	Gravillons	103,80	-	3,8	
05010305	4	Agrégat diamètre 08 non lavé	100,00	-	-	
050104	3	Sables	119,20	1,2	19,2	
05010401	4	Sable de tranchée	186,60	-	86,6	
05010403	4	Sable 0/4 SCL	107,10	1,5	7,1	
050105	3	Ciments	102,60	1,2	2,6	
05010501	4	Ciment sac	103,60	1,6	3,6	
05010503	4	Ciment en vrac sans norme	100,00	-	-	
050106	3	Bétons	100,00	-	-	
05010601	4	Béton prêt à l'emploi BPU	100,00	-	-	

Index du Bâtiment et des Travaux Publics

Source : Cellule Economique Régionale de la Construction de Guadeloupe

Evolution des index locaux des produits et services : Base 100 - Déc. 2024

Code	Niv.	Libellé	août-25	Variations (%)		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0	0	Produits et services du bâtiment et des travaux publics	101,00	0,2	1,0	
05010602	4	Béton prêt à l'emploi prise mer CHF	100,00	-	-	
050107	3	Ouvrages en béton préfabriqués	107,80	-	7,8	
05010704	4	Parpaing et bloc agglomérés en béton	107,80	-	7,8	
050108	3	Plâtres et éléments en plâtre	109,00	0,5	9,0	
05010801	4	Plaques de plâtre	109,00	0,5	9,0	
050109	3	Enduits et poudres minérales	98,90	0,4	-1,1	
05010901	4	Enduits en poudre ou préparés	96,70	-	-3,3	
05010902	4	Enduits pour bande à joint	104,80	1,2	4,8	
05010910	4	Enduit monocouche				
050110	3	Isolants minéraux	96,70	1,5	-3,3	
05011002	4	Laine de roche	92,20	-1,1	-7,8	
05011003	4	Dalles de plafond	114,20	10,9	14,2	
050112	3	Carrelages grès émaillés	90,30	-12,4	-9,7	
05011201	4	Carrelage mural	90,30	-12,4	-9,7	
050113	3	Carrelages grès cérames	103,10	1,0	3,1	
05011301	4	Carrelage mural	102,30	-	2,3	
05011302	4	Carrelage pour sol	103,80	1,8	3,8	
050114	3	Equipements sanitaires en émail	101,60	0,7	1,6	
05011401	4	Bac de douche	105,10	4,8	5,1	
05011402	4	Lavabo	105,30	2,1	5,3	
05011405	4	WC	94,80	-4,7	-5,2	
05011406	4	Baignoire	100,10	0,3	0,1	
0502	2	Matériaux végétaux	101,90	-0,5	1,9	
050201	3	Bois de coffrage	105,40	3,2	5,4	
05020101	4	Contreplaqué de coffrage	108,90	4,9	8,9	
05020102	4	Planche de coffrage	103,40	2,2	3,4	
050202	3	Bois massif et poteaux en bois	103,90	-2,0	3,9	
05020209	4	Pin, pin Sylvestre	103,30	1,3	3,3	
05020218	4	Bois exotique	98,30	-3,7	-1,7	
05020220	4	Liteau	142,30	1,0	42,3	
05020221	4	Tasseau	102,60	-1,9	2,7	
05020222	4	Madrier	99,20	-1,2	-0,8	
05020224	4	Bois résineux	109,80	-	9,8	
05020225	4	Fermette				
050203	3	Fibres végétales	100,00	-	-	
05020307	4	plantes juvéniles	100,00	-	-	
050205	3	Portes en bois	97,50	-4,5	-2,6	
05020501	4	Portes en bois pour intérieur				
05020502	4	Portes en bois pour extérieur	102,30	0,8	2,3	
05020503	4	Portes en bois coupe-feu	89,10	-13,6	-10,9	
050207	3	Produits dérivés du bois	96,30	-1,4	-3,7	

Index du Bâtiment et des Travaux Publics

Source : Cellule Economique Régionale de la Construction de Guadeloupe

Définitions, sources et méthode

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non (Bâtiment), et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations (Travaux publics). Le Bâtiment se décompose en Gros Œuvre (structure du bâti) et Second Œuvre (finitions). Les Travaux publics se décomposent en Génie Civil (voiries et réseaux) et Travaux Spéciaux (essentiellement terrassements et fondations).

Les index du Bâtiment et des Travaux Publics

Les index du bâtiment et des travaux publics sont des instruments de mesure de l'évolution des charges auxquelles les entreprises de construction sont confrontées. Ils reflètent l'impact sur les coûts de construction de décisions exogènes à l'entreprise. Les index couvrent les différents types de chantier auxquels les entreprises de construction sont confrontées. Par convention, on affecte aux index la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2024). Les index sont alors rapportés à cette valeur de référence, permettant une lecture directe des évolutions. Les index du BTP sont utilisés par des co-contractants de marchés de construction, que ces co-contractants soient publics ou privés. Les index généraux sont indicatifs et ne sont pas utilisables pour l'indexation des marchés. Il est alors nécessaire de sélectionner les index correspondants aux différentes activités du projet indexé.

Actualisation et revalorisation

Il peut s'écouler des périodes assez longues entre le moment où un marché est contracté et le moment où les travaux démarrent réellement et certains chantiers peuvent s'étaler sur plusieurs années. Durant ces périodes, des décisions extérieures à l'entreprise peuvent venir perturber le coût estimé initialement du contrat. Pour sécuriser la réalisation des chantiers sans pénaliser les co-contractants par des décisions exogènes, il est prévu des mécanismes d'actualisation et de revalorisation.

L'**actualisation** concerne la situation où il s'est écoulé une longue période entre la passation d'un marché et le démarrage de celui-ci. La **revalorisation** concerne la situation où un marché s'étale sur plusieurs années. A dates fixes, il est en général consenti une revalorisation du marché pendant toute la durée du chantier.

Les nomenclatures

Les index sont classés selon leur appartenance au secteur du Bâtiment ou à celui des Travaux Publics. Les index des niveaux agrégés sont calculés à partir des index détaillés en utilisant un jeu de pondérations. Ces pondérations ont été obtenues par l'exploitation croisée de sources administratives et d'enquêtes. Les index sont fondés sur des relevés de prix de produits et répartis en six grands ensembles : Salaires et charges, Energie, Transport, Matériel, Matériaux de construction, et Frais Divers. Afin de bien distinguer les index locaux des index nationaux, l'indicateur "GP" a été rajouté à la nomenclature.

L'échantillon de la Cellule Economique Régionale de la Construction de Guadeloupe

Les index du Bâtiment et des Travaux Publics reposent sur un échantillon d'environ 600 relevés de prix effectués dans une soixantaine de points de vente. Ces chiffres croîtront sensiblement dans la première année des index

Les membres du GIE réseau des CERC



Avec le soutien financier de



Source : Cellule Economique Régionale de la Construction de Guadeloupe